



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

DECISION

Portant sur la vente d'un véhicule

N° 125/2026 – DST

Le Maire de la Ville d'Autun,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2026, qui donne délégation à Monsieur le Maire d'AUTUN pour une partie des dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du maire n°183 du 03 avril 2026 portant délégation de fonction, subdélégation d'attribution et de signature à Madame Cathy NICOLAO-VERDENET, 1^{ère} adjointe déléguée aux affaires générales, aux ressources humaines, aux grands projets urbains, à la vie associative, à la communication et à l'événementiel ;

Vu l'alinéa 10 de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Article 1 : AUTORISE la vente d'un véhicule :

Type CITROEN C4 immatriculé CK-169-MF

A Monsieur Abdallah BEN NEJMA résidant 28, rue du régiment d'infanterie – 71100 Chalon-sur-Saône
Pour un montant de 1 600 euros.

Article 2 : PRECISE que la présente décision sera communiquée aux membres du conseil municipal à la faveur d'une prochaine réunion.

Autun, le 23 juin 2026

Le Maire,
Pour le Maire
L'adjointe Déléguée

Cathy NICOLAO-VERDENET

